



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 19 juillet 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO DEPLOIE DES EQUIPES D'ASSISTANCE AUX INONDATIONS DANS LA VALLEE DE LA MOHAWK POUR ACCEPTER LES DEMANDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REPRISE SUITE AUX INONDATIONS

Du personnel formé aidera à effectuer les demandes en quatre endroits de la Vallée de la Mohawk ce dimanche jusqu'à mardi

Le programme fournira une aide à la reprise pour les propriétaires de maisons, locataires, petites entreprises et fermes dans les comtés les plus durement frappés par les récentes inondations.

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il déploie des équipes d'assistance aux inondations dans la Vallée de la Mohawk pour accepter les demandes dans le cadre du programme 2013 de reprise suite aux inondations de 16 millions de dollars pour la Vallée de la Mohawk et le Nord de l'Etat. Le programme, qui a été lancé en début de semaine, vise à offrir une assistance immédiate aux victimes de ces inondations en vue de la reprise et à répondre aux lacunes des assurances pour les propriétaires, les chefs d'entreprise et les fermiers concernés des Comtés Herkimer, Madison, Montgomery, Niagara et Oneida.

« Dans le cadre du programme de reprise suite aux inondations de la Vallée de la Mohawk et du Nord de l'Etat 2013, l'Etat mobilise 16 millions de dollars pour assurer que les chefs d'entreprises, locataires, fermiers et propriétaires de maisons durement frappés auront l'aide financière dont ils ont besoin pour remettre en état ou reconstruire leurs maisons et entreprises endommagées ou détruites », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « J'encourage ceux qui sont touchés dans la région de la Vallée de la Mohawk d'effectuer une demande d'assistance et de s'adresser à nos représentants de l'Etat pour toutes questions. »

Ce dimanche 21 juillet jusqu'au mardi 23 juillet, le Gouverneur déploie du personnel du Département des Services Financiers de l'Etat de New York, du Renouvellement du Logement et des Communautés de l'Etat de New York, et d'autres agences d'Etat pour fournir aux demandeurs éligibles une assistance concernant leurs demandes.

Les horaires de ces services dans tous les lieux sont :

Dimanche 21 juillet : de 12 h à 17 h

Lundi 22 juillet : de 11 h à 20 h

Mardi 23 juillet : de 11 h à 20 h

Une assistance sera proposée en ces quatre endroits :

Comté d'Oneida:

Département des pompiers volontaires de New Hartford

4 Oxford Rd.

Ville de New Hartford

Comté d'Herkimer:

Université communautaire du Comté Herkimer (Herkimer County Community College) (HCCC)

Centre universitaire Robert McLaughlin

100 Reservoir Road

Village d'Herkimer

Comté Madison:

Centre de loisirs Oneida

217 Cedar Street

Ville d'Oneida

Comté Montgomery:

Centre des Séniors

204 Canal Street

Village de Fort Plain

Dans le cadre de ce programme, les propriétaires, petites entreprises, et fermiers ou opérations fermières situés dans les comtés concernés peuvent avoir droit à des subventions, sous réserve de la soumission d'une documentation des dégâts liés aux inondations et des pertes non assurées. Les propriétaires peuvent avoir droit à une aide de 31 900 \$ maximum. Les propriétaires de petites entreprises et les fermiers ou les opérations fermières peuvent avoir droit à une aide de 50 000 \$ maximum.

Pour les propriétaires, les coûts éligibles comprennent les réparations, et/ou le remplacement des toits, fenêtres, portes, portes coulissantes, revêtements de sol, placoplâtre, isolation, fondations, fosses septiques, systèmes électriques, réservoirs de carburant, systèmes de chauffage et d'eau, et appareils électro-ménagers, ainsi que la prévention des risques environnementaux. Pour les locataires, les coûts éligibles comprennent la réparation/le remplacement des biens personnels endommagés, notamment le remplacement des vêtements endommagés ou détruits de la famille qui réside dans le logement et le

French

remplacement ou la réparation des meubles endommagés ou détruits. Les propriétaires dont les propriétés ont été détruites par les inondations peuvent aussi avoir droit à un rachat de leur propriété endommagée.

Pour les entreprises, les coûts éligibles comprennent le remboursement des pertes de stock, d'équipements, de matériels, d'installations et de mobilier ; ainsi que la conception, la construction, la réhabilitation ou la reconstruction des structures endommagées par les inondations.

Pour les fermiers, des fonds sont disponibles pour le financement d'urgence de réparations d'immobilisations fermières et les besoins de remplacement d'équipements.

Pour plus d'informations sur le programme de reprise suite aux inondations de l'Etat de New York, et les documents pour effectuer une demande, veuillez visiter <http://www.nyshcr.org/Programs/NYS-Flood>. Le dossier de demande complet sera posté avant dimanche.

Les propriétaires, entreprises et fermes touchés peuvent appeler la ligne d'assistance pour les inondations de l'Etat de New York au 1-888-769-7243 pour obtenir des renseignements sur la manière de recevoir une aide dans le cadre du programme de reprise suite aux inondations de l'Etat de New York. La ligne d'assistance pour les inondations de l'Etat de New York est disponible de 8 h à 20 h du lundi au vendredi, et de 10 h à 17 h les samedi et dimanche.

Le programme de reprise suite aux inondations de l'Etat de New York est un effort coordonné du Département de la Sécurité intérieure et des Services d'Urgence de l'Etat de New York, du Renouvellement du Logement et des Communautés de l'Etat de New York, et du Département de l'Agriculture et des Marchés de l'Etat de New York.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418